

Communiqué de presse

Contacts

Fabien Blaize
f.blaize@eptb-vienne.fr
05 86 16 10 70

Julie Leclair
j.leclair@eptb-vienne.fr
05 86 16 10 72

Line Huguet
Chargée de communication
l.huguet@eptb-vienne.fr
05 55 02 02 51

A propos de l'EPTB Vienne

L'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne intervient dans la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin de la Vienne (21 160 km² répartis sur les régions Centre-Val de Loire et de Nouvelle-Aquitaine).

Il assure un rôle général de coordination, d'animation, d'information et de conseil pour faciliter l'action des collectivités et plus globalement des acteurs de l'eau dans la gestion de l'eau.

Sur le plan statutaire, l'EPTB Vienne, est un syndicat mixte ouvert créé en 2007, composé des régions Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire, des départements de la Creuse, de la Vienne, de la Haute-Vienne, de la Charente, des Deux-Sèvres et de l'Indre-et-Loire, des communautés urbaines de Grand Poitiers et de Limoges Métropole, de la Communauté d'agglomération du Grand Guéret et de Grand Châtelerault, des Communautés de communes de Charente Limousine et de Vienne et Gartempe et du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne.

eptb-vienne.fr

CLE Clain du 25 juin 2025

L'étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (H.M.U.C.) sur le bassin du Clain a été menée entre 2019 et 2024 par l'EPTB Vienne dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Clain. Elle détermine les volumes d'eau prélevables et organise la répartition entre les usages (eau potable, irrigation et industrie) tout en maintenant un niveau d'eau convenable dans les milieux aquatiques. Cette étude s'appuie sur des données techniques et scientifiques ainsi que sur des mesures de terrain permettant d'aboutir à un niveau de connaissance inédit sur le fonctionnement hydro(géo)logique du bassin du Clain et sur les usages qui s'y exercent.

La concertation menée au cours des 6 dernières années a rassemblé une trentaine de structures (collectivités, usagers, services de l'Etat). Au total, 24 réunions se sont tenues sans compter les échanges bilatéraux. Plus de 300 contributions émanant des différents partenaires ont permis de faire progresser l'étude en continu afin de rechercher les marges de manœuvre pour les usages. La méthodologie et la fiabilité des résultats ont été vérifiées et approuvées par des organismes de contrôle externes.

Les résultats obtenus confirment la nécessité de réduire les prélèvements actuels en plein cœur de l'été (- 37% entre juillet et octobre tous usages confondus). A l'échelle du bassin, le volume prélevable pour l'irrigation est :

- supérieur d'environ 50% par rapport aux prélèvements moyens sur la période avril/juin.
- inférieur d'environ 50% par rapport aux prélèvements moyens sur la période juillet/octobre.

Ces efforts d'économie d'eau en plein cœur de l'été sont compensés par les volumes d'eau dégagés en période hivernale (+ 400% de novembre à mars tous usages confondus et + 830% pour l'irrigation). Le cas échéant, la mobilisation de la ressource en eau hivernale doit être privilégiée à partir des eaux de rivière pour préserver les nappes souterraines qui constituent le capital hydrologique essentiel au maintien des niveaux d'eau en été. En cas de sécheresse, des seuils de débits et de niveaux de nappe doivent être respectés tout au long de l'année. Au-delà des marges de manœuvre dégagées en période hivernale, les actions d'économie d'eau sont à mener en priorité quel que soit l'usage considéré.

Contacts

Fabien Blaize

f.blaize@eptb-vienne.fr

05 86 16 10 70

Julie Leclair

j.leclair@eptb-vienne.fr

05 86 16 10 72

Line Huguet

Chargée de communication

l.huguet@eptb-vienne.fr

05 55 02 02 51

A propos de l'EPTB Vienne

L'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne intervient dans la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin de la Vienne (21 160 km² répartis sur les régions Centre-Val de Loire et de Nouvelle-Aquitaine).

Il assure un rôle général de coordination, d'animation, d'information et de conseil pour faciliter l'action des collectivités et plus globalement des acteurs de l'eau dans la gestion de l'eau.

Sur le plan statutaire, l'EPTB Vienne, est un syndicat mixte ouvert créé en 2007, composé des régions Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire, des départements de la Creuse, de la Vienne, de la Haute-Vienne, de la Charente, des Deux-Sèvres et de l'Indre-et-Loire, des communautés urbaines de Grand Poitiers et de Limoges Métropole, de la Communauté d'agglomération du Grand Guéret et de Grand Châtelleraut, des Communautés de communes de Charente Limousine et de Vienne et Gartempe et du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne.

eptb-vienne.fr

L'étude socio-économique et environnementale montre des impacts pour les acteurs économiques et les exploitations agricoles : soit - 27 millions d'euros (10,2 millions d'euros sur le bassin du Clain et 16,8 millions d'euros sur la France entière), - 216 équivalents temps plein (130 sur le bassin du Clain et 86 sur la France entière) et - 11 millions d'euros sur la valeur du foncier agricole irrigué. Les pertes économiques et d'emplois agricoles représentent environ 2% de la production et des emplois sur le bassin du Clain. Les impacts socio-économiques sont mesurés sans adaptation des usages, or des actions sont envisageables notamment dans le cadre du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) en cours.

Cette étude met également en évidence des bénéfices pour les milieux chiffrés entre + 18 et + 66 millions d'euros en 2050 selon la base de calcul utilisée. En d'autres termes, l'application des résultats de l'étude H.M.U.C. évite à la population de supporter ces coûts.

L'étude H.M.U.C. vise à organiser la gestion quantitative de la ressource en eau pour faire face aux enjeux actuels résultant du dérèglement climatique et répondre à un déséquilibre quantitatif entre la ressource et les prélèvements identifié depuis 30 ans par les pouvoirs publics. L'objectif est de passer d'une logique « en réaction » à une logique « d'anticipation » et permettre au territoire de se doter d'un cadre d'intervention pour que les actions d'adaptation à mettre en place soient accompagnées techniquement et financièrement. La rareté de la ressource en eau impose un devoir de sobriété mais également une priorisation des usages au sein même de chaque activité consommatrice

Suite aux manifestations agricoles, M. le Préfet de la Vienne a demandé un nouveau report sur le vote de l'étude H.M.U.C. pour identifier rapidement des solutions d'adaptation à mettre en œuvre. Dans un esprit d'apaisement, le vote de l'étude H.M.U.C. Clain sera programmé au mois d'octobre prochain.

Cette décision n'est ni un moratoire ni un temps pour remettre en cause l'étude H.M.U.C. qui est à ce jour achevée.

Le Président et les vice-présidents de la CLE Clain